

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération n°2026.07.111.B

Etude du système pluvial et du potentiel de déconnexion sur le territoire de GrandAngoulême selon la méthodologie « qui veut rafraichir sa ville » (QVRV) : sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et de la Banque des Territoires

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 juillet 2026

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Samantha LANDREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_111b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.07.111.B**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

ETUDE DU SYSTEME PLUVIAL ET DU POTENTIEL DE DECONNEXION SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME SELON LA METHODOLOGIE « QUI VEUT RAFRAICHIR SA VILLE » (QVRV) : SOLlicitation D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Gestion durable de l'eau pour tous

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance pour réaliser une étude du système pluvial et du potentiel de déconnexion sur le territoire de GrandAngoulême selon la méthodologie « Qui veut rafraîchir sa ville » (QVRV).

L'objectif de cette étude est de déconnecter l'eau de pluie de surface des réseaux d'assainissement pluvial et ainsi minimiser les écoulements. Elle consiste à établir un indice d'aquapuncture appliquée à l'ensemble des parcelles cadastrales de la première couronne de l'agglomération pour inciter les propriétaires ou gestionnaires d'actifs immobiliers à s'engager au côté de la collectivité dans la résilience de leur territoire. Cet indice s'appuie sur les technologies de géoIA développées par SIRADEL permettant le calcul d'indicateurs à grande échelle à partir de données géographiques. Il permet d'extraire de la complexité des tissus urbains, les parcelles cadastrales les plus aptes à accueillir des points d'aquapuncture et de les classer par un indice de facilité.

Cette étude a donc été confiée à SIRADEL.

Le coût de cette étude s'élève à 46 115 € HT, soit 55 338 € TTC.

Une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut être accordée pour cette étude à hauteur de 50 % du montant de cette dernière, ainsi qu'une aide financière de la Banque des Territoires à hauteur de 25 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_111b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026

Publication : 20/07/2026

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude : 46 115,00 € HT
- Subvention de 50 % (Agence de l'Eau Adour Garonne) : 23 057,50 € HT
- Subvention de 25 % (Banque des Territoires) : 11 528,75 € HT
- Autofinancement : 11 528,75 € HT

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ainsi qu'auprès de la Banque des Territoires;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à cette demande.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_111b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026